

Etaients présents : M. Joel NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs, Florence DEPUICHAFFRAY, Françoise BOISSÉ, Denis LAUBERT, Maud LAMBERT, Jacqueline ESTIVAL, Michel PERDEREAU, Laurence DANTAN, Mary VOISIN, Philippe DÉSIÉ, Sylvie PITOU, Nelly GUILLABEAU, Evelyne GAUTIER, Alain RICHET, Didier BUTTIEU Laurent BRUERE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs, Julien PALIN, Jacky CORMIER, Charlotte LOISEAU Florence GAUTHIER, , Mathieu REDOUIN, Romain BARRAULT Joseph D'ORSO.

Madame Françoise BOISSE a été élue secrétaire.

En début de séance, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024 – 51. SIVOM de Ste Gemmes - Baigneaux – Epiais : dissolution du syndicat

- Le retrait de la commune d'Oucques-la-Nouvelle du SIVOM engendre la dissolution de celui-ci au regard de la présence d'un seul membre à l'issu du retrait de la commune d'OUCQUES-LA-NOUVELLE,
- Le retrait de la commune d'OUCQUES-LA-NOUVELLE en tant que membre du SIVOM sera acté par arrêté préfectoral portant réduction du périmètre du SIVOM et donc sa dissolution et prendra effet au 31 décembre 2024,

Pour ce faire, l'ensemble de la répartition financière et patrimoniale (actif, passif, trésorerie, patrimoine, dispositions contractuelles diverses, etc.) issu du retrait (et donc de la dissolution du SIVOM) seront remis à disposition des communes membres au 31 décembre 2024.

La commune propose donc, sur les conditions patrimoniales et financières (et dispositions diverses), de remettre à disposition du SIAEP de la Région d'Oucques au 1^{er} Janvier 2025 l'intégralité du patrimoine et du financier liée à l'exercice de la compétence Eau (précédemment exercé par le SIVOM) au SIAEP de la Région d'Oucques.

Au regard des statuts du SIVOM, il est proposé en répartition :

- Que les opérations liées aux entretiens des communes soient réparties à **63 %** pour la commune d'Oucques-la Nouvelle (BAIGNEAUX ET SAINTE-GEMMES) et **37 %** pour la commune d'EPIAIS,
- Que les opérations liées à l'exercice de la compétence eau potable soient réparties au prorata du nombre d'abonnés de chacune des communes membres du SIVOM (base données 2022).
- **Il est proposé de délibérer sur :**
 - . La demande de retrait **au 31 décembre 2024** de la commune d'OUCQUES-LA-NOUVELLE en tant que membre du SIVOM D'EPIAIS-BAIGNEAUX-SAINTE GEMMES avec la dissolution du SIVOM au 31 décembre 2024 et sur les conditions de retrait de la commune d'OUCQUES-LA-NOUVELLE ainsi que sur la dissolution du SIVOM (financières, patrimoniales, sort du personnel, dispositions diverses etc.) proposées et annexées à la présente délibération.

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n° 2024 – 52 Travaux de voirie 2024 : Beauvilliers / Oucques rue de Fréteval

Dans le cadre du programme de voirie 2024, il est prévu des travaux :

- **Lot 1 - Sur la commune de Beauvilliers :**
 - o VC 4 : Le Thuault – le bas du haut village
 - o VC 7 : Le Bois Pigeon
 - o VC 8 : les Bordes
 - o
- Lot 2 - Sur la commune d'Oucques – rue de Fréteval :**
 - o Rue de Fréteval - Parking – place de la Fontaine
 - o Rue de Fréteval - Ecluse double
 - o Rue Carbonnier : finition branchement 23

4 entreprises ont été consultées, 3 nous ont fait parvenir leur offre :

Le Lot 1 : Voirie commune déléguée de BEAUVILLIERS.

. Marché attribué à l'entreprise **COLIN de Saint Ouen (41100)**

pour un montant de **22 375.50 euros HT**

Lot 2. Voirie route de Fréteval

. Marché attribué à l'entreprise **BARBOSA de ST Léonard en Beauce (41370)**

pour un montant de **29 063 .00 euros HT**

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n°2024 – 53 Département : plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence confiée aux départements par la loi 83-663 du 22 juillet 1983.

Objectifs du PDIPR : développer la randonnée, préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux, favoriser la découverte des villages, des sites naturels et des paysages, desservir les hébergements ruraux

Pratiques concernées : itinéraires pédestres, équestres et VTTistes

Un parcours de randonnée pédestre sur la commune de Rhodon empiète partiellement sur Baigneaux.

Le département demande une délibération pour autoriser l'inscription des voies concer

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.



Fait à OUCQUES, le 4 Juillet 2024

Le Maire, Joël NAUDIN